

## Règlement du championnat régional Île-de-France de basket-fauteuil Saison 2023-2024

### Contacts commission régionale basket-fauteuil IDF

Maxime Julve : référent régional salarié CRIFH.

[m.julve@handisport-iledefrance.org](mailto:m.julve@handisport-iledefrance.org) 06.79.92.59.30

Didier Bécède : répartiteur - OTM (régional - national) / répartiteur arbitres (régional) / formateur.

[d.becede@handisport-iledefrance.org](mailto:d.becede@handisport-iledefrance.org) 06.28.21.50.84

Serge FEE : Référent formation - OTM

[sergefée@aol.com](mailto:sergefée@aol.com) 06.88.76.31.94

Stéphane BARAT : Référent formation - arbitres

[scbarat@hotmail.fr](mailto:scbarat@hotmail.fr) 06.52.82.04.89

Alain Chambeau : Référent communication

[alch8223@gmail.com](mailto:alch8223@gmail.com) 06.01.75.48.19

Pour commander un carnet de feuilles de marque, contacter le responsable du pôle administratif

Lionel Chavanne au : 06 03 39 38 82 Mail : [lchavanne.handibasket@gmail.com](mailto:lchavanne.handibasket@gmail.com)

**Adresse d'envoi des feuilles de marque bleues et blanches :**

**Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY**

### RAPPELS :

Une rencontre ne peut débuter sans responsable de salle (personne licencié(e) qui ne peut avoir plusieurs fonctions).

Les feuilles de marque sont les mêmes :

- Exemplaires BLEU et BLANC à adresser à Serge FEE
- Exemplaire ROSE pour l'équipe gagnante
- Exemplaire JAUNE pour l'équipe perdante

### PARTICULARITES

Les cartes de classification du championnat national ne sont pas réclamées.

Des cartes de classification spécifiques à notre championnat sont à présenter à chaque match.

Nous travaillons à la formation de nouveaux OTM qui seront désignés prioritairement sur ce championnat.

***Le règlement pour ce championnat est le même qu'en championnat national. Il comporte cependant quelques particularités :***

**Art 1.** : L'âge minimum pour participer au championnat régional est fixé à 12 ans révolus. Possibilité de faire jouer des jeunes de moins de 12 ans après étude de la commission en fonction des capacités physiques du jeune joueur. Ceci dans le but d'éviter les blessures avec un écart trop grand de taille / poids...

**Art 2.** Composition d'une équipe : 12 joueurs licenciés maxi – un entraîneur et un assistant – un mécano.

**Art 3.** Tous les joueurs présents sur la feuille de match doivent impérativement rentrer sur le terrain sous peine de match perdu par forfait

**Art 4.** : L'équipe qui attaque à 12s pour passer la ligne médiane et 30s pour tir au panier (dans ce cas on passe de 14s à 18s au chronomètre du tir si récup de balle en phase offensive) Si les 2 coachs sont d'accord, on applique le règlement classique à savoir : 8s pour passer la ligne médiane et 24s pour tir au panier.

**Art 5.** : Un tableau récapitulatif des classifications de chaque équipe avec trombinoscope sera demandé par la commission régionale en début de saison.

Dès réception de ce tableau, une carte de classification sera éditée pour chaque joueur ou joueuse évoluant en championnat loisir. Cette carte sera demandée à chaque début de rencontre. Un oubli de carte de classification entraînera une amende de **10€ / carte oubliée.**

**Une tolérance sera de mise pour la première partie de saison (jusqu'à fin décembre 2023).**

Les classifications de chaque joueur / joueuse feront l'objet d'un contrôle.

Si un doute persiste quant au fait qu'un joueur soit dans la catégorie « Valide » ou « Loisir », nous réunirons la commission régionale basket et si besoin nous ferons appel au médecin fédéral pour trancher. Un dossier médical ou MDPH pourra être demandé en cas de litige.

**Attention, il appartient aux clubs d'informer la commission régionale lorsqu'un joueur ou une joueuse participe à une rencontre de championnat national. Même en cours de saison puisque cela entraînera une modification de sa carte de classification.**

**Art 6.** *Se référer au tableau de classification « NO » du championnat régional IDF pour mieux appréhender cet article :*

Le coach, avant le début de la rencontre indiquera à la table de marque et aux arbitres s'il décide de jouer en "P0", "P10", "P15", ou "P20"

En fonction de son choix, il ne pourra en aucun cas dépasser respectivement 16pts, 17,5pts, 18,5pts ou 20pts de classification sur le terrain, et sur toute la durée de la rencontre.

Les OTM devront vérifier à chaque changement que les points de classification "NO" ne dépassent pas ce qui a été décidé en début de rencontre.

Les OTM devront noter la mention "P0", "P10", "P15", ou "P20" à côté du nom de chaque équipe avant le début de la rencontre.

Si le coach décide un remplacement qui dépasse les point de classifications « P » décidés en début de rencontre, la table devra signaler aux arbitres un changement illégal au même titre qu'un dépassement de points de classif sur un match en National. La sanction appliquée sera une faute technique entraîneur réparée comme il se doit.

***Astuce :*** *Pour établir votre "P" de pénalité, en début de rencontre, évaluez le cinq majeur le plus haut en point que vous présenterez sur le terrain le jour de la rencontre.*

**Art 7.** Pour faciliter la tâche de nos OTM qui tiennent la feuille de marque, merci de prévoir à chaque match une liste de vos joueurs avec les informations suivantes :

- Nom – Prénom
- Numéro de licence
- Classification « NO » (telles qu'indiquées sur les cartes)

**Art 8.** Pour la convivialité un pot de fin de journée prévu par l'équipe qui reçoit est bienvenu.

**Art 9.** Le club qui reçoit devra fournir une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

L'arbitre principal de la rencontre y insérera les feuilles de marques bleues et blanches et la postera le jour même à l'adresse suivante : **Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY**

**Art 10.** Un contrôle, une fois les feuilles de marque réceptionnées, sera effectué pour les joueurs évoluant en Nationale ELITE BASTIDE MEDICAL – Nationale1 – Nationale 2 – National 3.

**Art 11.** Les indemnités de rencontres des OTM seront prises en charge par le CRIFH.

**Art 12.** Les indemnités de rencontres des arbitres seront réglées par le CRIFH grâce à la caisse de péréquation. Les clubs devront s'acquitter d'un chèque de 300€ chaque année pour alimenter cette caisse de péréquation avant la première date du championnat.

**Art 13 :** Dans le cas où un club est dans l'incapacité de fournir une équipe complète lors d'une rencontre (exemple : 4 joueurs seulement) nous laisserons la possibilité à cette équipe de jouer la rencontre (avec un prêt impératif de joueur de l'équipe adverse). Le match sera perdu 20 – 0 (ou on conserve le score si l'écart est supérieur à 20 points) mais ce ne sera pas un forfait car ils ont fait l'effort de se déplacer et de proposer une équipe même incomplète. En aucun cas, une rencontre ne pourra commencer sans que les 2 équipes ne présentent 5 joueurs sur le terrain.

Exemple 1 : l'équipe A s'est déplacé avec 4 joueurs, la B avec 5 joueurs ; la rencontre ne peut débiter car aucun prêt de joueur n'est possible. L'équipe B remporte la rencontre 20 – 0 par forfait.

Exemple 2 : l'équipe A s'est déplacé avec 4 joueurs, la B avec 6 joueurs. L'équipe B refuse de prêter un joueur, ce qui est son droit. La rencontre ne peut débiter. L'équipe B remporte la rencontre 20 – 0 par forfait.

Exemple 3 : l'équipe A s'est déplacé avec 12 joueurs, la B avec 4. L'équipe A prête 2 joueurs à l'équipe B. Le match se termine avec un score de 50 à 45 en faveur de l'équipe A Le score retenu sera de 20 à 0 en faveur de l'équipe A.

Exemple 4 : l'équipe A s'est déplacé avec 12 joueurs, la B avec 4. L'équipe A prête 2 joueurs à l'équipe B. Le match se termine avec un score de 50 à 20 en faveur de l'équipe A Le score retenu sera de 50 à 20 en faveur de l'équipe A (supérieur à 20 pts d'écart).